



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le **27 OCT. 2022**

Nos références : MEFI-D22-04597

Madame et Messieurs les Ambassadeurs,

Depuis 2017 et l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République, le Gouvernement a fait du partage de la valeur une priorité. En effet, la logique de partage de la valeur permet d'associer les salariés à la performance de leur entreprise, tout en soutenant le pouvoir d'achat et en accroissant, via l'épargne salariale, les capacités d'investissement des entreprises françaises.

À ce titre, et afin de promouvoir les dispositifs de partage de la valeur, nous vous avons nommés, le 8 février 2019, ambassadeurs à l'intéressement et à la participation pour conduire cette mission, avant d'être rejoints, en février 2022, par Mme Agnès Bricard.

Votre travail a permis de rencontrer nombre d'entreprises et de fédérations professionnelles afin de promouvoir l'intéressement et la participation, ainsi que les réformes du Gouvernement visant à faciliter le recours des petites et moyennes entreprises à ces dispositifs. Vos efforts de sensibilisation ont aussi permis de faire ressortir les difficultés d'appropriation des outils d'intéressement et de participation, dans le contexte d'abord de la crise sanitaire puis de la montée de l'inflation.

La loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a permis de poursuivre et d'amplifier cette dynamique de soutien au partage de la valeur. Elle a notamment réduit les délais de contrôle, par l'administration, des accords d'intéressement et a autorisé la mise en place de l'intéressement par décision unilatérale de l'employeur dans les entreprises de moins de 50 salariés.

1/2

Madame Agnès BRICARD
Monsieur Thibault LANXADE
Monsieur François PERRET
Ambassadeurs à l'intéressement
et à la participation

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Aujourd'hui, pour soutenir le pouvoir d'achat des Français tout en renforçant notre capacité collective à financer à long terme nos entreprises, nous souhaitons que vous puissiez poursuivre votre mission en l'élargissant à l'ensemble des outils de partage de la valeur. Une attention particulière devra être portée à l'articulation entre l'intéressement et la participation d'un côté et la nouvelle prime de partage de la valeur de l'autre. En parallèle, vous veillerez à promouvoir les outils d'actionnariat salarié, qui permettent de renforcer les fonds propres des entreprises tout en associant davantage les salariés à la réussite de celles-ci.

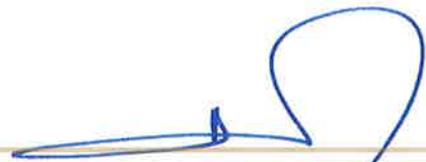
Vous mènerez cette mission jusqu'au 30 juin 2024. Vous pourrez vous appuyer sur les services de nos ministères, et notamment la direction générale du Travail, la direction générale des Entreprises et la direction générale du Trésor.

Nous savons compter sur votre engagement et votre détermination pour mener à bien ce chantier important et continuer à entretenir la dynamique du développement des dispositifs de partage de la valeur que vous avez contribué à faire naître.

Nous vous prions de croire, Madame et Messieurs les Ambassadeurs, à l'assurance de nos considérations distinguées.



Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle
et numérique



Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du Plein
emploi et de l'Insertion